Aix*Marseille université
Socialement engagée

Arrêté n° « UFR Sciences 20221115-10 »

Arrêté UFR Sciences
Licence professionnelle - Métiers de la promotion des produits de santé - 2022-2023

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 17 mai 2018 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la Licence professionnelle « **Métiers de la promotion des produits de santé** » est composé comme suit pour l'année universitaire **2022-2023** :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Josette PERRIER
Suppléant(e) : Valérie LEVEILLE

Liste des membres : Marc MARESCA, Mickael LAFOND (Enseignant- chercheurs AMU, en alternance)

Professionnels des secteurs concernés (au moins un quart et au plus la moitié) :

Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 novembre 2022

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne
Laurence MOURET

Faculté des Sciences AMU

Université d'Aix Marseille · AMU ·